

FICHE DESCRIPTIVE DE MINE

Document établi par l'Ecole du Génie d'Angers et mis en ligne par les soins du CPADD

IDENTIFICATION

Nom : OFM1i

Pays : Yougoslavie

Type : Anti personnel

Action : De zone fixe

Destination : Réelle

Mode de pose : Manuel



DESCRIPTION SOMMAIRE :

- Mine de forme cylindrique à fragmentation omnidirectionnelle.
- L'enveloppe de la mine est composée d'une épaisse paroi en acier de 4 mm. Une deuxième paroi cylindrique en acier se situe à l'intérieur de la mine, cette paroi permet la séparation entre la charge explosive située au centre de la mine et une cavité renfermant les projectiles en acier.
- La vis située au sommet de la mine, possède un anneau permettant une meilleure prise de la mine.
- Cette vis comporte également deux trous permettant d'insérer les deux détonateurs électriques.
- La charge explosive utilisée est normalement de type commercial.
- La base de la mine est concave, ce qui permet d'avoir un dispositif de feu horizontal.
- Dimensions : Haut 256 mm x Diam 216 mm.
- Masse de la mine sans l'explosif : 20.3 Kg.
- Masse de l'explosif : 5 Kg.
- Couleur de la mine : Acier ou rouille.
- Efficacité : - Mortelle dans un rayon de 30 m.
 - Dangereuse dans un rayon de 50 m.

FONCTIONNEMENT SOMMAIRE :

- Quel que soit le type de dispositif de mise de feu joint à la mine, le principe de fonctionnement de celle-ci est toujours identique.
- Lorsque la mise à feu est déclenchée, l'explosif de la charge principale de la mine est initié. En détonant, il entraîne la projection (dans une seule direction) de la fragmentation métallique contenue dans la partie intérieure du corps de la mine.

DESAMORCAGE ou NEUTRALISATION - DESTRUCTION :

Désamorçage :

- Dans l'état actuel de nos connaissances, aucune procédure de désamorçage ne peut être définie concernant cette mine.

- La procédure préconisée par la DFD est donc la DESTRUCTION SUR PLACE systématique.

Destruction sur place :

- Placer une charge de 500 g de PLANP au contact du corps de la mine.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Mine de fabrication artisanale.

Homologuée le 06/06/98/DFD.